



THE PROFESSIONAL ASSOCIATION
OF FOREIGN SERVICE OFFICERS
L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR

60^e assemblée générale annuelle

Le lundi 20 octobre 2025

Rapport des assurances collectives

par Marty Johnston, adjoint de direction pour le programme d'assurances collectives

Le nombre de membres participant à notre Programme d'assurance-vie collective a augmenté cette année encore du fait que bon nombre d'entre eux ont adhéré au régime par suite d'activités de promotion. L'APASE tient à encourager les recrues qui joignent les rangs du Service extérieur à se prévaloir de la période d'inscription ouverte de 90 jours, sans preuve d'assurabilité, et à présenter une demande d'adhésion à la protection de base.

Le programme d'assurance-vie existe parce qu'un grand nombre de membres se sont vu refuser de la protection à cause de leur profession ou d'une demande d'adhésion présentée alors qu'ils étaient en affectation outre-mer. Le programme offre une protection aux membres affectés dans des missions très difficiles. Le Comité de l'assurance-vie est toujours à la recherche de membres disposés à se joindre à lui aux fins de contribuer au programme.

Étant donné qu'un grand nombre de nos membres n'ont pas de protection, nous vous encourageons à prendre le temps d'examiner les avantages de l'assurance-vie temporaire et pour personnes à charge à primes très compétitives que l'APASE offre. Pour obtenir une brochure d'information, des formulaires de demande d'adhésion ou des renseignements, il suffit de vous rendre sur www.pafso.com ou de communiquer avec Marty Johnson par courriel à : marty.johnston@pafso.com.

En 2025, les Opérations n'ont pas été aussi affairées qu'en 2024, qui était une année d'examen triennal. En janvier, notre courtier d'assurance a négocié une réduction de 7 % des primes de maladie grave. Grâce à la promotion constante du programme d'assurances collectives, le nombre total de membres participant au programme a augmenté au cours des trois dernières années. Cela confère au courtier d'assurance de l'APASE plus de poids quand vient le temps de négocier les taux avec la Canada Vie.

Nous tenons à vous rappeler que, si vous résidez à l'extérieur du Québec, de l'Ontario ou du Manitoba, vous n'êtes pas assujettis à la taxe de vente provinciale. Cette taxe ne s'applique pas aux membres qui sont actuellement en affectation à l'étranger. Veuillez actualiser votre adresse en communiquant avec info@pafso-apase.com.

Vos commentaires et suggestions nous tiennent à cœur. Communiquez avec nous à : marty.johnston@pafso-apase.com.